

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2022-553

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur ROUXEL Nicolas, Directeur des Services Techniques de la Ville de Bayeux,
VU la demande formulée par l'entreprise SITPO sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **rues de la Poterie et de Verdun** à l'occasion de travaux sur les réseaux EU et EP,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du **10 au 28 novembre 2022**,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues sera interdite du **10 au 28 novembre 2022** :

- Rue de la Poterie sur la partie comprise entre la rue des Cordeliers jusqu'au numéro 6 de la rue de Verdun, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SITPO.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le neuf novembre deux mil vingt-deux.

Pour le Maire et par délégation
Nicolas ROUXEL
Directeur des Services Techniques

